

Révision

L'utilisation du terme « barrière » pour décrire l'ouvrage construit par les autorités israéliennes autour de la Cisjordanie.

Le 15 mai 2007, la Première Chaîne de la Radio diffuse dans son bulletin de nouvelles de 18 heures ce reportage de la correspondante à Jérusalem, Manon Globensky:

« À Ramallah, la Naqba donne lieu chaque année à des défilés où des Palestiniens de tout âge portent de petites pancartes rappelant le nom des centaines de villages qui ont été rayés de la carte lors de la guerre de l'indépendance d'Israël. Mais cette année, ils ont surtout en tête le 40^e anniversaire de la guerre des Six Jours, celle qui a permis à Israël de prendre Jérusalem-Est, la Cisjordanie, la bande de Gaza et les hauteurs du Golan. Même si certains leaders israéliens, Ariel Sharon notamment, ont déjà reconnu qu'Israël occupait bel et bien la Cisjordanie et Gaza, ce n'est pas le cas pour Jérusalem-Est, qui a été annexé par une loi en 67. Cette annexion n'est pas reconnue par la communauté internationale. Ainsi, un rapport confidentiel du Comité international de la Croix-Rouge à propos de Jérusalem-Est et de ses environs vient de faire surface, et il est très critique du comportement d'Israël qui ignore le droit humanitaire selon le CICR. Ce rapport constate qu'avec la construction **de la barrière de sécurité**, d'un anneau de colonies autour de Jérusalem et d'un réseau de routes et de tunnels, les Palestiniens de Jérusalem-Est sont de plus en plus isolés du reste de la Cisjordanie. Pour le CICR, ça contrevient à plusieurs dispositions de la Quatrième Convention de Genève. Le rapport a été remis à Israël et à quelques autres pays en février. Depuis ce temps, Israël a annoncé son intention de construire au moins 20 000 unités de logement dans les quartiers est de la ville pour augmenter la population juive de ce qu'il considère comme sa capitale. »

Le lendemain, le 16 mai, monsieur Jean Goyette fait parvenir une plainte au bureau de l'ombudsman; en voici de larges extraits :

« Je désire, par les présentes, vous soumettre une plainte concernant un problème récurrent dans les nouvelles de Radio-Canada qui décrit constamment le mur érigé par les autorités israéliennes autour et dans les territoires occupés de Palestine comme une « barrière », faisant ainsi écho à la définition israélienne. Les autorités israéliennes ont décrit l'entreprise de séparation, qui a débuté en 2002, comme une « barrière », mais la réalité physique nous révèle qu'il s'agit bel et bien d'un mur (...)

J'estime que l'utilisation du mot « barrière » est non seulement une utilisation erronée, parce qu'elle ne correspond aucunement à la réalité, mais elle est également un outil de propagande des autorités israéliennes afin de minimiser l'impact médiatique négatif de l'érection d'un mur dénoncé partout dans le monde. Il y avait un « mur de la honte », pas encore de barrière.

Le procédé de propagande est tellement gros qu'il suscite une question grave, Radio-Canada a-t-elle un parti pris pro-israélien? La question n'est pas dénuée d'intérêt quand on constate que la diaspora juive, très présente au Québec et au Canada, est majoritairement derrière tous les efforts déployés par le gouvernement israélien pour faire bien paraître son point de vue. La perception que Radio-Canada ne serait qu'une courroie de transmission serait très préjudiciable à l'image de la société d'État.

Pour ma part, je pense que l'on devrait expliquer les motifs derrière le choix des mots. J'aime bien qu'un service d'information et un(e) journaliste appelle un chat un chat, et ce, même au risque de déplaire à certaines personnes. S'il s'avère que l'utilisation de « barrière » répond à une politique qui vise à ménager certaines susceptibilités, Radio-Canada ne sera plus ce qu'il prétend être. »

Révision de l'ombudsman¹

Comment doit-on nommer cette ligne de démarcation controversée : « clôture de séparation », « barrière de sécurité », « mur »? Aucun choix de mot n'est parfaitement neutre. La nouvelle frontière qui sépare les territoires occupés de Cisjordanie et Israël porte différents noms selon le point de vue : Israélien ou Palestinien, à l'est ou à l'ouest.

Le but avoué de cette muraille construite par l'État hébreu est d'empêcher les kamikazes de traverser en Israël pour faire exploser leurs bombes. Mais le tracé pénètre en territoire palestinien et protège aussi les colonies juives, ce qui fait soupçonner qu'Israël définit ainsi une nouvelle frontière, faisant fi du droit international.

Dans l'avant-propos de son récent livre, *Un mur en Palestine*, le rédacteur en chef du *Nouvel Observateur*, René Backmann, explique clairement les problèmes de vocabulaire auxquels il a dû faire face :

¹ Annexe 1 : le mandat de l'ombudsman

« (...) Est-ce, pour commencer, un mur ou une barrière? Les deux. Sur la majorité du parcours, c'est une barrière. Pas très haute – un grillage de 3 mètres –, mais très large, de 45 à 100 mètres : espace occupé, de part et d'autre du grillage, par des barbelés, un fossé antivéhicules, une ou deux pistes de détection des intrusions, au moins une route de patrouille. Le tout sous la surveillance constante de caméras télécommandées et d'autres systèmes de détection électroniques. Sur plusieurs dizaines de kilomètres, un mur de béton, épais d'une quarantaine de centimètres et haut de 7 à 9 mètres se substitue à la barrière. » (p. 10) 2

Voici comment le journaliste René Backmann, qui couvre depuis 25 ans l'actualité politique au Proche-Orient, résout le dilemme :

« (...) Dans les pages qui suivent, j'utiliserai le mot « barrière » lorsqu'il s'agira d'une barrière, le mot « mur » lorsqu'il s'agira d'un mur. » (p. 11)

Il est vrai que ce tracé de 670 km a été baptisé « clôture de sécurité » par les Israéliens. Cette clôture était présentée en 2003 comme une « mesure de sécurité temporaire et légitime (...) qui contribuera à mettre fin au terrorisme ». Pour les Palestiniens, c'est un « mur ». Les plus militants l'ont même baptisé « mur d'annexion », « mur de l'apartheid », « mur de la honte ». On dénonce les problèmes de circulation et d'accès ainsi créés, de même que l'empiètement de l'ouvrage sur le territoire palestinien. Pour les organisations israéliennes opposées à son édification, il s'agit d'une « barrière de séparation ».

Est-ce un mur, une barrière, une clôture?

En réalité, cela dépend de l'endroit. Dans les zones urbaines, et notamment à Jérusalem, les Israéliens ont en effet érigé un véritable mur de béton de 9 mètres de haut. Ce mur traverse des quartiers palestiniens, et 220 000 habitants palestiniens de Jérusalem se sont retrouvés du côté israélien du mur. Le mur isole Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie, causant des problèmes d'accès aux hôpitaux, aux services, séparant des familles palestiniennes, et compliquant d'autant tous les déplacements.

Mais en dehors des zones urbaines, en fait sur la très grande majorité du tracé, il ne s'agit pas d'un mur, mais bien de clôtures électroniques, avec des systèmes de surveillance, des tranchées et du fil barbelé. Selon les Nations Unies, en octobre 2005, 243 km de l'ouvrage étaient complétés, et 166 km encore en construction. Une portion de 37 km était constituée d'un mur, soit 15 pour cent du total. Le reste, soit 85 pour cent, avait pris la forme d'une clôture.

² *Un mur en Palestine*, de René Backmann, Fayard.

La correspondante de la Radio de Radio-Canada, Manon Globensky, qui a été postée à Jérusalem pendant trois ans, m'a expliqué les règles qu'elle s'est fixées afin de rester la plus constante possible face à ces difficiles choix de mots. Quand elle parle d'une section particulière de l'ouvrage, elle utilise le terme « **clôture** » lorsqu'il s'agit bel et bien d'une clôture, et « **mur** » lorsqu'il s'agit d'un mur, comme à Jérusalem. Voici d'ailleurs un reportage qu'elle a envoyé le 21 janvier 2007, où il est question, cette fois, du « **mur** » :

Présentation du reportage : « Le ministre canadien des Affaires étrangères, Peter MacKay, estime que les conditions de vie de certains Palestiniens sont tragiques. M. MacKay a vu le **mur** de sécurité érigé par Israël pour la première fois alors qu'il a visité un camp de réfugiés palestiniens à Bethléem. Manon Globensky l'accompagne. »

Manon Globensky : « Les nuages noirs et menaçants, le vent et la pluie rendaient ce matin encore plus évidente la réalité que derrière le terme barrière de sécurité se cache, autour de Jérusalem, **un vrai grand mur de béton** de huit mètres de haut, gris, sale et tagué. Mais le ministre canadien des Affaires étrangères, Peter Mackay, n'a pas voulu se risquer à commenter.

Un long silence a accueilli les questions des journalistes. Son gouvernement, comme celui des États-Unis, appuie le droit des Israéliens à vivre en sécurité, et c'est un des buts de la barrière. Mais le ministre a pu voir que ça avait des conséquences très concrètes.

Voici l'école des filles du camp de réfugiés d'Aida à Bethléem. Elle est gérée par l'agence de l'ONU pour les réfugiés, l'UNRWA, et le Canada y contribue. **Le mur** est littéralement de l'autre côté de la rue, comme l'explique la directrice Sharifa al-Araj.

Le mur d'un côté, dit-elle, un poste de contrôle israélien de l'autre, cette école est vraiment le symbole des contraintes de la vie quotidienne des Palestiniens. Elle explique qu'une fois que le mur a été construit, beaucoup d'élèves qui vivent de l'autre côté ont dû se trouver une autre école. Et certains jours, quand Israël ferme le poste de contrôle, plusieurs enfants ne peuvent pas venir à l'école. Le ministre MacKay, après sa visite de l'école et d'un autre projet dans le camp, a rapidement livré ses impressions. Les conditions de vie sont difficiles, dit-il, les circonstances tragiques. »

Manon Globensky dit qu'elle utilise le terme « barrière de sécurité » quand elle fait référence à l'ensemble de l'ouvrage, c'est-à-dire aux 670 km de tracé, car il y a à la fois des portions de murs et de clôtures.

Quand on lui fait remarquer que l'expression « barrière de sécurité » est l'appellation israélienne de cette frontière controversée, la correspondante répond :

Manon Globensky : « Peu importe qu'on achète ou pas le vocabulaire israélien, je suis la première à critiquer ce vocabulaire; la réalité, c'est que c'est une barrière de sécurité, car il n'y a pas eu d'attentat à Jérusalem depuis plus de deux ans. »

Dans le reportage en cause diffusé le 15 mai, la correspondante explique qu'elle faisait référence à un rapport confidentiel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) cité par le *New York Times*. Manon Globensky n'avait pas en main la copie du rapport; elle s'en fait confirmer les grandes lignes par une de ses sources à Jérusalem. C'est pour cela qu'elle a employé le terme, plus général à son avis, de « barrière de sécurité », car, n'ayant pas lu le rapport, elle ne savait pas précisément si le CICR faisait référence non seulement au mur, mais peut-être aussi à une section clôturée dans les environs de la ville sainte.

Manon Globensky a-t-elle un parti pris pro-israélien?

En utilisant à l'occasion le terme « barrière de sécurité », Manon Globensky laisse-t-elle transparaître un parti pris pro-israélien? Non, car dans l'ensemble de ses reportages, la journaliste a recours à différentes expressions selon la réalité qu'elle décrit et selon le contexte³. Elle a aussi beaucoup couvert sur le terrain les conséquences quotidiennes néfastes de ce « mur-barrière » pour les Palestiniens. Manon Globensky aurait toutefois pu prendre la décision d'utiliser seulement le mot « barrière » sans ajouter « de sécurité ». Mais quand on écoute son reportage, elle mentionne non seulement la « barrière de sécurité », mais aussi les problèmes d'isolement qu'elle cause aux Palestiniens. Elle dit aussi que le CICR juge qu'Israël ignore le droit humanitaire. En fait, tout le reportage est critique des stratégies de l'État hébreu. Dans ce contexte-là, il ne m'apparaît aucunement déraisonnable d'avoir utilisé le terme « barrière de sécurité ». C'est en fait le seul endroit où l'on a un aperçu du point de vue des Israéliens, inquiets pour leur sécurité.

Contrairement au plaignant, je ne crois pas que la solution soit de bannir une expression ou l'autre, car cela aussi revient à prendre parti. Je crois au contraire que les reporters sur le terrain ont intérêt à utiliser plusieurs expressions « mur », « barrière de sécurité » ou « barrière de séparation », selon la réalité qu'ils décrivent ou le contexte.

³ Annexe 2 : transcription de deux reportages de Manon Globensky à titre d'exemple.

C'est particulièrement vrai à la radio. Contrairement à la télévision, où les images parlent d'elles-mêmes, à la radio, il faut souvent ajouter un qualificatif pour faire mieux comprendre à l'auditeur ce dont il est question, de façon à transmettre à l'auditeur plusieurs regards sur une même réalité. Il est indéniable que cette barrière est une barrière de sécurité pour les Israéliens. Mais ce n'est pas **seulement** cela. C'est aussi un mur par endroits, une clôture de séparation, un mur d'annexion pour certains groupes palestiniens. On doit donc juger du vocabulaire utilisé par la Radio de Radio-Canada sur un ensemble de reportages, et non sur un seul texte, car chaque segment d'une minute en ondes reflète une partie de la réalité, et non toute la réalité.

D'autres références

J'ai passé en revue quelques rapports des Nations Unies, organisation qu'on ne peut soupçonner de parti pris israélien, pour voir quel vocabulaire on y utilise. Là encore, il n'y a pas une seule vérité. Les termes « mur », « clôture de séparation » et « barrière » sont employés. Un rapport des Nations Unies, datant de mars 2005, est intitulé : *The Humanitarian Impact of the West Bank **Barrier** on Palestinian Communities* (l'impact humanitaire de la barrière de Cisjordanie sur les communautés palestiniennes). On y retrouve même, à la page 39, une définition en anglais du terme « barrier ». En voici une traduction :

« Barrière : une série complexe de murs de bétons, de clôtures électroniques, de tours d'observation, de tranchées, de routes pour les patrouilleurs, et de fil barbelé, utilisés pour bloquer ou contrôler les mouvements des piétons et des véhicules palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. »

Ce n'est pas une exception puisqu'un autre rapport de l'ONU, daté cette fois de janvier 2006 est intitulé : *Humanitarian Impact of the West Bank **Barrier**. Special Focus: Crossing the **Barrier***.

À l'appui de sa plainte, M. Goyette m'a fait parvenir deux rapports. Le premier, du centre d'information israélien sur les droits humains dans les territoires occupés, qui utilise effectivement l'expression suivante dans son titre : *A Wall in Jerusalem* (traduction : un mur à Jérusalem). Personne ne conteste en effet qu'il y a bel et bien un mur à Jérusalem, mais à la page 13 du rapport, on revient à l'expression « barrière de séparation » pour parler de l'ensemble de l'ouvrage. À la page 15, un Palestinien explique qu'il doit attendre des heures pour traverser la « barrière » pour aller se faire soigner.

Toutefois, il n'y a pas de consensus sur cette question, puisque la Cour internationale de justice des Nations Unies, elle, se prononce résolument pour l'appellation « mur ».

Dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, le tribunal juge que la construction de ce mur dans les territoires occupés viole les lois internationales. Au paragraphe 67, on peut lire :

« Le "mur" en question est une construction complexe, donc on ne peut comprendre ce terme uniquement dans son sens physique. Cependant, les autres termes utilisés, que ce soit par Israël (clôture) ou par le secrétaire général des Nations Unies (barrière), ne sont pas plus précis dans le sens physique. Dans ce jugement, la Cour a donc choisi d'utiliser la terminologie employée par l'Assemblée générale (de l'ONU). »

Conclusion

La plainte de M. Jean Goyette, à l'effet que Manon Globensky a fait preuve d'un parti pris israélien en utilisant le mot « *barrière* », n'est pas fondée.

Monsieur Goyette nous écrit également qu'il a beaucoup entendu le mot « *barrière* » à l'antenne de Radio-Canada pour décrire l'ouvrage israélien. Je ne peux faire une analyse quantitative de l'utilisation des termes « *barrière* » et « *mur* » à la radio et à la télévision. Les systèmes d'archives des textes et des reportages ne permettent pas ce genre de compilation.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2007-07-06

Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman est de :

« ... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada... »

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité. Rappelons la définition du principe d'intégrité et d'équité :

« L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. » (NPJ, III, 2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Transcription de deux reportages de Manon Globensky, envoyés le 13 mars 2007 à Montréal

Premier reportage

Présentation : « Aux environs de Jérusalem, la construction de la barrière de sécurité cause bien des problèmes aux habitants des villages palestiniens qui se voient coupés de leurs terres agricoles ou doivent modifier leurs trajets pour aller au travail. Un fermier palestinien, dont la maison est déjà entourée d'une clôture de sécurité sur trois côtés, a eu la surprise de découvrir que le mur va bientôt sceller le seul accès qui lui reste à ses terres et au village. Manon Globensky raconte. »

Manon Globensky : « Abou Samir est un peu comme les Gaulois des albums d'Astérix, sa petite maison est entourée de la colonie juive de Givon Ha'Hadasha, bordée sur trois côtés par une clôture en métal, et pourtant, il résiste.

Il dit qu'il a refusé des valises pleines d'argent que les colons juifs lui offraient pour partir de cette maison dont les titres remontent à l'Empire ottoman. Et ça fait 30 ans que ça dure.

Abou Samir ne parle pas à ses voisins qui ne lui adressent pas non plus la parole. Le côté non clôturé de sa maison donne sur une petite rue non asphaltée du village de Beit Ijza, et c'est à pied qu'Abou Samir rejoint son verger et son oliveraie. Mais soudain, il y a quatre mois...

À son réveil, il a trouvé des bulldozers qui creusaient une tranchée profonde sur le côté libre de sa maison. La construction du mur de sécurité avait commencé. Mais, parce que la colonie est bâtie au sommet d'une colline, c'est un fossé profond qui va séparer Beit Ijza et Givon Hahadasha. Abou Samir et sa petite maison clôturée se retrouvent du mauvais côté du fossé.

Alors, on lui fera un petit pont, juste pour lui, par-dessus le fossé de sécurité. Abou Samir s'en contentera, mais il n'est pas heureux.

Le gouvernement d'Israël est un voleur, dit-il, qui veut la terre, mais pas les gens qu'il y a dessus. »

Deuxième reportage

Présentation : « Au nord-est de Jérusalem, pour protéger des colonies de peuplement, le tracé du mur de sécurité suit des méandres qui vont isoler des villages palestiniens. L'ouvrage, qui doit être terminé d'ici la fin de l'année, va créer des enclaves palestiniennes qui seront reliées au reste de la Cisjordanie par des tunnels routiers. Manon Globensky explique. »

Manon Globensky : « Le jour, le petit village palestinien de Biddu est presque vide, ses résidents, qui en majorité sont détenteurs de cartes d'identité israéliennes, vont travailler à Jérusalem qui est à 15 minutes en voiture.

Mais pour sept villages, la réalité va bientôt changer.

Des ouvriers préparent les fondations du mur de sécurité qui les coupera du reste de la Cisjordanie. La route vers Jérusalem ne leur sera plus accessible.

Pour aller de pair avec ce mur, un tunnel de plusieurs kilomètres passera dessous et mènera les quelque 60 000 Palestiniens de ces villages vers Ramallah uniquement. Israël dit que ça rendra leur vie plus facile, ils pourront rouler aussi vite qu'ils le veulent sur cette route rien que pour eux et être à Ramallah en 5 minutes.

Mahmoud, un employé municipal dit que ce n'est pas vrai et puis, qu'une fois à Ramallah, les Palestiniens de Biddu devront passer le poste de contrôle de Qalandya avec vérification des papiers et fouille du véhicule avant d'aller à Jérusalem. Ça prendra au moins une heure, dit Mahmoud.

Le maire de Biddu Ismail Qa'adan dit que ça représente la mort de son village. Mais, pour les colons voisins, la vue ne sera pas entièrement gâchée, ils ont exigé un aménagement paysager pour cacher le tunnel. »